



la Chambre de commerce
du Montréal métropolitain

Le PEQ, outil optimal d'arrimage entre développement économique et immigration

Recommandations de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain dans le cadre de la consultation sur le Programme de l'expérience québécoise

.....

Présentées à Simon Jolin-Barrette, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration dans le cadre de la consultation sur le PEQ le 20 mars 2020

** Ajusté en fonction des changements à la conjoncture économique entraînés par la pandémie de COVID-19 le 28 mai 2020*

Table des matières

- Préambule 3
- Contexte 3
- Introduction 4
- 1. Le PEQ, un outil stratégique pour l’immigration économique au Québec 7
- 2. Arrimer immigration et économie 8
- 3. Hausser les seuils d’immigration 11
- 4. Répondre aux besoins de main-d’œuvre dans le Grand Montréal et à travers le Québec 14
- 5. Mettre à profit les ressources accrues du MIFI 15
- 6. Communiquer l’ouverture du Québec à l’immigration 16
- Conclusion 17
- Synthèse des recommandations 18

Préambule

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain compte plus de 8 000 membres. Sa mission est d'être la voix du milieu des affaires montréalais et d'agir pour la prospérité de la métropole. La Chambre s'engage dans des secteurs clés du développement économique en prônant une philosophie d'action axée sur l'engagement, la crédibilité, la proactivité, la collaboration et l'avant-gardisme. La Chambre est le plus important organisme privé au Québec voué au développement économique.

Contexte

Le présent mémoire a initialement été rédigé dans le contexte des consultations entreprises par le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, M. Simon Jolin-Barrette, à l'hiver 2020. La Chambre a pris part à l'exercice de consultation organisé par le Conseil emploi métropole le 20 février en présence du ministre Jolin-Barrette et a déposé son mémoire le 20 mars. Au même moment, d'importantes mesures ont été prises par les gouvernements du Québec et du Canada en raison de la pandémie de COVID-19.

Ces mesures ont des impacts considérables sur notre économie et nos entreprises. La fermeture temporaire des frontières entrave la venue de travailleurs et d'étudiants étrangers au Québec. Les indicateurs économiques présentés dans ce mémoire – taux de chômage, estimation de la croissance moyenne du PIB, nombre de postes vacants, etc. – sont également sujets à des variations rapides vu la situation liée à la COVID-19.

C'est pourquoi des ajustements ont été apportés à la version initiale de ce mémoire. Cette nouvelle version prend en compte les impacts de la crise et la hausse du taux de chômage au Québec. Les constats et recommandations liés aux seuils d'immigration et à l'allocation des ressources vers les programmes d'immigration ont été ajustés en conséquence. Ce mémoire prend également en compte la suspension, en raison de la crise, des programmes de la Chambre en matière d'accompagnement et de francisation des immigrants.

Le cœur des recommandations de ce mémoire en matière d'immigration demeure cependant le même. Le message central de la Chambre quant à l'importance de l'immigration pour l'économie du Québec et de sa métropole reste valable en vue de la reprise de l'économie et des activités des entreprises, qui suivra la période de turbulences actuelle.

Le gouvernement du Québec a mis en œuvre au cours des dernières années des changements majeurs qui touchent l'un des éléments de sa mission, soit l'arrimage entre l'immigration et l'économie du Québec. L'un de ces changements majeurs a été la mise en fonction en 2018 d'une nouvelle plateforme de sélection des immigrants, Arrima. En 2019, le gouvernement rendait publique sa planification de l'immigration 2020-2022, qui confirmait une diminution initiale des seuils d'immigration, suivie d'un redressement progressif jusqu'aux niveaux antérieurs. La même année, le premier ministre décidait de confier la responsabilité de la francisation au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI).

En juin 2019, à l'occasion de la consultation entourant la planification de l'immigration, la Chambre a déposé un mémoire dans lequel elle appelait à rehausser rapidement les seuils d'immigration afin de répondre aux besoins croissants de main-d'œuvre des entreprises. Cette recommandation reprenait celles qui avaient été proposées par la Chambre dans le cadre de consultations précédentes sur la planification de l'immigration, en 2011, 2015 et 2016.

En novembre 2019, le gouvernement du Québec apportait des modifications au règlement sur l'immigration au Québec concernant le Programme de l'expérience québécoise (PEQ). Le changement principal consistait en l'ajout de listes de domaines de formation et d'emploi comme critère d'admissibilité au programme. La Chambre et ses partenaires ont alors émis d'importantes réserves envers ces changements. Nous reviendrons sur ces réserves et leurs implications pour les décisions à venir.

Devant cette situation, le gouvernement a suspendu la réforme du PEQ et annoncé qu'il mènerait une consultation publique avant de déterminer si et comment le programme devait être réformé. C'est dans le cadre de ces consultations que s'inscrit ce mémoire qui présente les recommandations de la Chambre.

Introduction

Avant le déclenchement de la pandémie de COVID-19, le Québec et sa métropole connaissaient une croissance économique remarquable depuis plusieurs années. Le Québec affichait un taux de chômage moyen de 5,1 % en 2019¹. La croissance économique du Québec dépassait celle du Canada², avec un PIB en hausse de 2,9 % en 2019, comparativement à une moyenne de 1,6 % pour le Canada dans son ensemble. Les investissements privés augmentaient près de deux fois plus rapidement au Québec qu'au Canada³. Une telle situation a tout naturellement entraîné une forte création d'emplois.

Cette période de forte croissance économique avait lieu alors que le Québec était, et demeure, aux prises avec un resserrement démographique rapide dû au vieillissement de la population. La population du Québec est déjà plus âgée que celle du reste du Canada. En raison du vieillissement de la population, le Québec connaît une croissance du nombre annuel de départs à la retraite depuis un certain nombre d'années. Ainsi, en 2018, environ 60 000 personnes ont indiqué être parties à la retraite, comparativement à 44 000 personnes en 2011.

Depuis cette année-là, le nombre de départs à la retraite est à la hausse, une tendance qui se poursuivra avec les nombreux départs du marché du travail de la génération du baby-boom. Il s'ensuit naturellement une baisse tendancielle du taux d'activité des Québécois depuis une dizaine d'années⁴. Précisons que les Québécois ne prennent pas leur retraite plus hâtivement qu'avant, au contraire. C'est une question d'augmentation de la proportion de la population qui est en âge de prendre sa retraite.

S'il n'en tient qu'au rythme de croissance naturel de la population québécoise, ce resserrement, qui était d'ailleurs très prévisible depuis des décennies, ne s'arrêtera pas de sitôt. Toujours selon l'Institut de la statistique du Québec, le taux d'accroissement annuel va passer d'environ 1 % en 2018 à moins de 0,3 % à partir des années 2040.

La vigueur de l'économie et de l'investissement privé, conjuguée au vieillissement de la population et aux départs à la retraite, se traduisait avant la crise par d'importants besoins de main-d'œuvre. En février 2020, le taux de chômage s'est fixé à 4,5 %, son plus bas niveau depuis 1976⁵. Les salaires étaient également en hausse de 4,8 % par rapport au niveau de 2018⁶.

La crise de la COVID-19 cause un choc majeur sur le marché du travail. Les restrictions aux activités économiques non essentielles qui ont entraîné la fermeture d'entreprises et de commerces ont rapidement entraîné une hausse du taux de chômage⁷. En mars 2020, celui-ci a augmenté de 2,2 % au Canada, pour s'établir à 7,8 %. Au Québec, le taux de chômage a augmenté de 3,6 % en un seul mois, pour s'établir à 8,1 % en mars. Le portrait continue de s'assombrir en avril, avec un taux de chômage de 17,0 % au Québec⁸

¹ Institut de la statistique du Québec, Communiqué de presse - *L'emploi au Québec continue de progresser en 2019 et le taux de chômage atteint son plus bas niveau depuis 1976*, 2020, [En ligne : <https://www.stat.gouv.qc.ca/salle-presse/communiqu/communiqu-presse-2020/fevrier/fev2019a.html>]

² Ministère des Finances du Québec, *Le point sur la situation économique et financière du Québec*, 2019, [En ligne : http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Autres/fr/AUTFR_lepointNov2019.pdf]

³ Institut de la statistique du Québec, *Bulletin flash – Investissements privés et publics*, 2019, [En ligne : <https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/economie/investissements/ipp-quebec-2019.pdf>]

⁴ Jean-Guy Côté et Simon Savard, *Bilan 2019 de l'emploi au Québec - Des postes vacants : de temporaires à permanents?*, Institut du Québec, 2020, [En ligne : <https://www.institutduquebec.ca/docs/default-source/default-document-library/idq---bilan-v8.pdf?sfvrsn=0>]

⁵ Institut de la statistique du Québec, *Résultats de l'Enquête sur la population active pour le Québec*, mars 2020, [En ligne : <https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/resultats-epa.html>]

⁶ Institut de la statistique du Québec, *État du marché du travail au Québec – Bilan de l'année 2019*, 2020, [En ligne : <https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/bulletins/etat-marche-travail-2019.pdf>]

⁷ Statistique Canada, *Enquête sur la population active - mars 2020*, avril 2020, [En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/200409/dq200409a-fra.htm>]

⁸ Institut de la statistique du Québec, *Résultats de l'Enquête sur la population active pour le Québec*, <https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/resultats-epa-202004.pdf>

et de 13,0 % au Canada⁹. La baisse totale de l'emploi au Canada s'élève en mai à plus de 3 millions depuis le début de la crise¹⁰.

En ce qui concerne l'impact sur la production, les premières estimations de l'Institut de la statistique du Québec révèlent une baisse du PIB d'environ 10 % au mois de mars, par rapport à une situation sans pandémie¹¹. Il faut remonter à la récession de 1982 pour trouver un taux de chômage aussi élevé dans la province¹².

Cependant, le choc causé par la pandémie est de nature circonstancielle et s'inscrit dans un marché du travail dont la structure demeure fortement influencée par le vieillissement de la main-d'œuvre. Cela signifie qu'une fois la crise passée et les principaux indicateurs économiques stabilisés, les entreprises québécoises feront à nouveau face à un bassin de candidats où la relève ne pourra pas remplacer les travailleurs qui partent à la retraite. Sans compter que plusieurs secteurs sont toujours sujets à une rareté de main-d'œuvre malgré ou en raison de la crise. C'est le cas des secteurs de la santé, des TI, ou encore de la construction.

Le rôle de l'immigration dans cette équation demeure donc le même, soit celui de pallier le manque de main-d'œuvre grâce à l'apport de travailleurs qualifiés formés à l'étranger ou dans nos établissements d'enseignement.

L'enjeu : la possibilité de recruter les ressources nécessaires pour faire fonctionner les entreprises et justifier les investissements

À moyen et à long terme, de nombreuses entreprises vont continuer à craindre de ne pas trouver la relève pour assurer le maintien ou la croissance de leurs activités. Avant la pandémie, la rareté de la main-d'œuvre était d'ailleurs identifiée par une majorité des membres de la Chambre comme étant le principal frein à la croissance de leur entreprise (52 %), bien devant l'environnement fiscal (26 %), l'innovation (17 %), la fluidité des transports (13 %) et l'accès aux marchés étrangers (10 %)¹³.

Cette situation est aux antipodes de celles ayant prévalu historiquement. Alors que le défi principal de la société québécoise en matière de main-d'œuvre était de générer suffisamment d'emplois pour donner du travail à tous les Québécois, dans toutes les régions, il nous faut désormais faire en sorte qu'il y ait suffisamment de ressources disponibles pour pourvoir les postes vacants en raison de départs à la retraite, qui sont en progression.

Au troisième trimestre de 2019¹⁴, on comptait 137 530 postes vacants au Québec. Avant le choc de la COVID-19, on prévoyait que le nombre d'emplois total augmenterait à un taux annuel moyen de 0,6 %, atteignant un sommet inégalé de plus de 4 531 500 en 2028¹⁵.

La pandémie est venue freiner abruptement cette croissance. En raison de la crise, le gouvernement du Québec aura comme objectif principal, en 2020-2021, l'intégration en emploi des nombreux travailleurs qui auront perdu leur emploi. En avril, 97,0 % des nouveaux chômeurs avaient été mis à pied temporairement, ce qui indique qu'ils s'attendaient à retourner travailler au terme de la crise¹⁶. Malgré cela, il est impossible

⁹ Statistique Canada, *Enquête sur la population active - Avril 2020, Mai 2020*, [En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/200508/dq200508a-fra.htm>]

¹⁰ Statistique Canada, *Enquête sur la population active - Avril 2020, mai 2020* [En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/200508/dq200508a-fra.htm>]

¹¹ Institut de la statistique du Québec, *Baisse d'environ 10 % du PIB réel du Québec pour le mois de mars 2020 attribuable à la COVID-19 : estimation provisoire*, avril 2020, [En ligne : <https://www.stat.gouv.qc.ca/salle-presse/communiqu/communiqu-presse-2020/mar/mar2005.html>]

¹² CIRANO, *Évolution du taux de chômage*, 2020, [En ligne : <https://qe.cirano.qc.ca/theme/marche-travail/chomage/graphique-evolution-taux-chomage>]

¹³ Sondage de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, 318 répondants, réponses obtenues du 29 mai au 3 juin 2018.

¹⁴ Statistique Canada, 2020, *Postes vacants, employés salariés, taux de postes vacants et moyenne du salaire offert*, 2019, [En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=1410032501#timeframe>]

¹⁵ Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, *État d'équilibre du marché du travail*, 2019, [En ligne : <https://www.quebec.ca/emploi/metiers-et-professions/information-sur-le-marche-du-travail/etat-dequilibre-du-marche-du-travail/>]

¹⁶ Statistique Canada, mai 2020, *op. cit.*

de savoir avec quelle rapidité ces travailleurs seront réintégrés. On sait cependant que les tendances structurelles du marché du travail continueront de prévaloir. En raison de ces tendances structurelles, l'immigration doit continuer d'être envisagée à long terme comme l'une des solutions aux insuffisances de notre bassin de main-d'œuvre.

Ainsi, en raison du vieillissement de la main-d'œuvre, certains secteurs pourraient revenir à une situation de rareté de main-d'œuvre dès 2021. C'est pourquoi il faut continuer de considérer les mesures qui permettraient de pallier la tendance structurelle de pression démographique sur le marché du travail, tout en contribuant à la relance économique du Québec et de sa métropole. Ces mesures vont comme suit :

1. Il faut hausser la formation de nouveaux talents bien arrimés avec les besoins du marché du travail, qui sont eux-mêmes en évolution rapide.
2. Il faut généraliser les efforts en formation continue pour permettre aux travailleurs d'actualiser leurs compétences, et au besoin, de se redéployer vers les nouveaux emplois.
3. Il faut accroître la rétention des travailleurs expérimentés sur le marché du travail afin d'élargir le bassin démographique de travailleurs disponibles.
4. Il faut encourager, voire soutenir, l'automatisation de certaines tâches pour augmenter la productivité de la main-d'œuvre¹⁷ et de nos entreprises.

Même en augmentant le taux de participation des travailleurs expérimentés, le Québec continuera à terme de se diriger vers une rareté structurelle de main-d'œuvre. Il est probable que dès 2021, on connaisse un retour vers une situation de défi sur le marché du travail. L'immigration, qui permet d'accueillir de nouveaux talents souvent très qualifiés directement sur le marché du travail, demeure une solution incontournable.

D'autant plus que l'intégration des talents internationaux au marché du travail québécois a connu une amélioration marquée au cours des dernières années. En 2019, le taux de chômage des immigrants établis depuis plus de cinq ans (6,1 %) était à son plus bas niveau depuis 2006¹⁸. Qui plus est, la crise de la COVID-19 démontre que les emplois dans les services et activités économiques essentiels sont occupés en bonne partie par des immigrants, tels que les proposés aux bénéficiaires.

Qui plus est, alors que des pertes massives d'emploi avaient lieu, à l'échelle du Canada, l'emploi dans les postes professionnels et techniques en soins de santé (sauf les soins infirmiers), un secteur dans lequel la part des travailleurs immigrants a augmenté dans la dernière décennie¹⁹, a enregistré une hausse²⁰.

L'apport des talents internationaux demeure donc stratégique pour répondre aux besoins sur le marché du travail. C'est avec cette vision à long terme que la Chambre aborde le PEQ et la réforme proposée.

En matière d'immigration, la Chambre est mobilisée depuis plus de 10 ans afin de mettre en relief l'importance de miser sur les talents issus de l'immigration. Elle publie de nombreux mémoires et études sur l'apport de l'immigration à l'économie et à la société du Québec. D'ailleurs, dans son mémoire en vue de la planification pluriannuelle de l'immigration de 2012-2015, la Chambre anticipait déjà le resserrement du marché qui causait jusqu'à aujourd'hui une rareté de la main-d'œuvre prononcée, et recommandait une hausse des seuils d'immigration annuels.

La Chambre a été très active sur le terrain au cours des quinze dernières années grâce à son programme Interconnexion, qui facilitait l'intégration de la main-d'œuvre immigrante qualifiée au marché du travail, et à « J'apprends le français », un programme de jumelage linguistique destiné à améliorer les compétences linguistiques des petits commerçants sur les lieux de travail. Avant d'être suspendus en avril 2020 en raison de la décision du gouvernement du Québec de surseoir au renouvellement des ententes de financement

¹⁷ Bien que l'automatisation présente une solution importante pour l'avenir du travail, elle ne comblera toutefois pas les besoins de main-d'œuvre, qui sont constamment en croissance.

¹⁸ Institut de la statistique du Québec, 2019, *op. cit.*

¹⁹ Statistique Canada, *Les immigrants sur le marché du travail canadien : tendances récentes entre 2006 et 2017*, 2018, [En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71-606-x/71-606-x2018001-fra.htm>]

²⁰ Statistique Canada 2020, *op. cit.*

en raison de la crise, ces deux programmes ont obtenu un taux de placement de 65 % des immigrants qualifiés et plus de 900 jumelages linguistiques auprès des commerçants participants. Nous recommandons au gouvernement de procéder au renouvellement des ententes dès que ce sera possible. L'enjeu de l'intégration des immigrants dans leur domaine d'expertise sera exacerbé au cours des prochains mois.

Évolution de la capacité du Québec et de sa métropole à attirer les talents internationaux

La Chambre est intervenue à plusieurs reprises en faveur de la création d'un programme qui aurait pour but d'accroître le taux de rétention des étudiants internationaux diplômés de nos établissements d'enseignement supérieur et des travailleurs temporaires déjà admis au Québec. La Chambre estimait qu'il fallait accélérer l'accès à la résidence permanente des étudiants et travailleurs étrangers qui, de facto, avaient déjà démontré leur capacité d'intégration et de contribution à l'économie du Québec. La Chambre avait conséquemment vivement salué le PEQ lors de sa création, en 2010²¹. Grâce au PEQ, l'attraction et la rétention des talents internationaux devenaient plus faciles.

La Chambre a également appuyé la modernisation du système d'immigration amorcée par le gouvernement du Québec. La Chambre réclamait depuis plusieurs années un meilleur arrimage entre les besoins économiques et les talents internationaux au Québec. De même, la Chambre a recommandé à plusieurs reprises une hausse des budgets octroyés au MIFI pour bien remplir sa mission de sélection, d'accompagnement et d'intégration des immigrants au Québec. Nous avons naturellement salué l'octroi de 160 millions de dollars additionnels au MIFI dans le budget du Québec 2020-2021.

Dans ce contexte, il était évident pour la Chambre que le gouvernement allait maintenir le PEQ au cœur de sa stratégie pour aider à combler en partie les besoins de main-d'œuvre des entreprises, tout aussi criants, avant la crise, dans la métropole que dans toutes les régions du Québec. L'enjeu devait être de bien s'assurer que les autres programmes d'immigration économique et les mesures auprès de la main-d'œuvre immigrante soient arrimés et cohérents. Le second enjeu, tout aussi important, était d'admettre la nécessité de rehausser les seuils d'immigration, en s'assurant d'investir plus de ressources pour renforcer notre capacité de bien intégrer les immigrants dans nos entreprises, à la fois sur les plans économique, social et linguistique.

1. Le PEQ, un outil stratégique pour l'immigration économique au Québec

L'immigration au Canada et au Québec se décline en trois grandes catégories : immigration économique, regroupement familial et réfugiés. Les deux dernières sont gérées conjointement avec le gouvernement fédéral, en vertu de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration. La catégorie économique, au cœur des préoccupations de la Chambre, est la seule que le gouvernement du Québec gère de façon autonome. En 2018, 57,1 % de l'immigration au Québec était de la catégorie économique, 24 % du regroupement familial, 17,3 % des réfugiés, et 1,6 % de la catégorie autre²².

Dans son plus récent *Plan d'immigration du Québec*, le MIFI s'est donné comme objectif pour 2020 de délivrer de 20 100 à 24 700 certificats de sélection du Québec (CSQ) – le document qui permet aux ressortissants étrangers de demander la résidence permanente – dont 12 500 à 15 000 CSQ dans les programmes de travailleurs qualifiés, c'est-à-dire le PEQ et le Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ).

Admissibilité au PEQ

Le PEQ se décline en un volet pour les étudiants étrangers diplômés du Québec et un volet pour les travailleurs étrangers temporaires. Dans les deux cas, les critères généraux d'admissibilité sont le fait d'avoir résidé au Québec et d'y avoir étudié ou travaillé, la démonstration de la connaissance orale du français de stade intermédiaire avancé, la capacité d'autonomie financière, et, depuis janvier 2020, l'obtention d'une attestation d'apprentissage des valeurs québécoises. La clé ici est que le PEQ permet de

²¹ CCMM, *Commentaires sur le Programme de l'expérience québécoise pour la sélection des ressortissants étrangers*, 2009, [En ligne : https://www.ccm.ca/documents/memoires/2009_2010/09_08_11_programmeImmigration_fr.pdf]

²² MIFI, *Présence et portraits régionaux des personnes immigrantes admises au Québec de 2008 à 2017*, 2019, [En ligne : http://www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/PUB_Presence2019_admisQc.pdf]

sélectionner des candidats déjà intégrés, souvent formés dans nos institutions d'enseignement et qui maîtrisent le français. Ils représentent ainsi le bassin le plus attractif pour répondre aux besoins immédiats de nos entreprises.

Le nombre d'immigrants transitant par le PEQ est passé, pour le volet des travailleurs étrangers temporaires, de près de 1 300 en 2010 à plus de 9 800 en 2019²³. Dans le volet des étudiants étrangers, 600 CSQ ont été émis en 2010, contre plus de 4 800 en 2019.

C'est ce que nous avons espéré. C'est ce que nous avons anticipé, et c'est une excellente nouvelle pour notre économie. Cette augmentation, aussi importante soit-elle, demeure encore insuffisante en regard des besoins du marché et du resserrement démographique en cours.

Admissibilité au PRTQ et plateforme Arrima

Avant la création du PEQ, le PRTQ était l'unique voie d'accès à l'immigration économique permanente. Le programme permet aux travailleurs qualifiés souhaitant s'établir au Québec d'être évalués sur la base de leurs caractéristiques socioprofessionnelles selon une grille de sélection établie par le MIFI.

En 2018, le gouvernement a mis en œuvre la plateforme Arrima, par laquelle les demandes pour le PRTQ doivent désormais passer. La Chambre a salué le lancement d'Arrima, y voyant un outil stratégique qui doit permettre une meilleure adéquation entre le profil des travailleurs immigrants et les besoins des entreprises, grâce au principe de la déclaration d'intérêt.

2. Arrimer immigration et économie

En 2010, année de la création du PEQ, le taux de chômage au Québec s'élevait à 8 %. Le taux de chômage des immigrants, quant à lui, avoisinait les 14 %²⁴. Depuis, le taux de chômage n'a cessé de diminuer, tant chez la population native que chez les immigrants. Le taux de chômage des immigrants demeure plus élevé que celui des natifs, mais l'écart tend à diminuer, passant de 6 points en 2009 à 2,4 points en 2019²⁵. Dans le cas des immigrants installés depuis plus de cinq ans, l'écart avec le taux de chômage des natifs est de 1,6 point. Il reste encore du chemin à parcourir, mais ces données démontrent clairement que nos entreprises ont besoin et embauchent de plus en plus de talents issus de l'immigration.

Compte tenu du resserrement démographique et donc du remplacement des départs à la retraite, on peut estimer que les immigrants ont permis de pourvoir la majorité des postes créés au Québec dans les dernières années. À tel point que l'Institut de la statistique du Québec estime que 62 % de la progression nette de l'emploi au Québec entre 2009 et 2019 a été comblée par des immigrants²⁶. La part de l'emploi des immigrants dans l'emploi total est passée de 11,6 % en 2009 à 17,3 % en 2019 – pour un poids démographique de 13,7 %²⁷. En parallèle, de 2006 à 2018, le salaire moyen des immigrants établis au Québec connaissait une croissance de 34,3 %, presque égale à celle de 35,6 % pour la population native²⁸.

Ces indicateurs traduisent fort bien la conjugaison de la solide performance économique du Québec au cours des dernières années, du resserrement démographique et de l'apport potentiel des travailleurs issus de l'immigration. Ils permettent d'affirmer que si le nombre d'immigrants reçus avait été moindre, l'économie du Québec n'aurait pas pu croître au point de se retrouver aujourd'hui avec un PIB, des salaires, une dépense globale de consommation, des investissements et tous les autres indicateurs économiques à ce

²³ MIFI, *Document de consultation sur le Programme de l'expérience québécoise*, 2020, [En ligne : http://www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/dossiers/DOC_consultation.pdf]

²⁴ Institut du Québec, 2018, *op. cit.*

²⁵ Institut de la statistique du Québec, 2020, *op. cit.*

²⁶ Institut de la statistique du Québec, 2020, *op. cit.*

²⁷ Institut du Québec, 2018, *op. cit.*

²⁸ Kareem El-Assal, Daniel Fields, Mia Homsy, Simon Savard, Sonny Scarfone, *Seuils d'immigration au Québec: analyse des incidences démographiques et économiques*, Institut du Québec, 2019, [En ligne : https://www.institutduquebec.ca/docs/default-source/default-document-library/201905-immigration_vf.pdf?sfvrsn=0]

point en hausse²⁹ jusqu'au début de 2020. Cela est d'autant plus vrai pour la métropole, qui connaissait une poussée économique remarquable jusqu'à l'éclosion de la pandémie.

Pour la Chambre, il est évident que l'avenir économique du Québec et de sa métropole repose en partie sur notre détermination à utiliser le levier de l'immigration. À plus court terme, la relance de l'économie, à la suite du choc de la COVID-19, reposera elle aussi sur l'accès à des talents qualifiés d'ici et de l'étranger.

Le rôle du PEQ dans le succès de l'immigration économique

Le PEQ est l'un des outils qui contribuent à ce que le Québec assure un meilleur arrimage entre économie et immigration. C'était l'un des effets escomptés du programme : permettre au Québec de bénéficier plus rapidement de l'apport de personnes qui sont déjà sur le territoire, qui maîtrisent le français, et dont l'intégration est avancée³⁰. Tant pour l'employeur que pour le candidat, le processus d'embauche est nettement plus simple et rapide en passant par le PEQ que par le PRTQ.

Par leurs témoignages, des dirigeants d'entreprises du Grand Montréal et de l'ensemble du Québec font valoir que l'obtention plus rapide de la résidence permanente est un critère important dans le recrutement, puisqu'ils souhaitent former des employés qui resteront plus longtemps que ne le permet un simple permis de travail.

Le PEQ est également un levier d'attractivité pour les talents internationaux. Une enquête menée par le MIFI révèle d'ailleurs que plus de 81,7 % des travailleurs étrangers étaient motivés par l'accès à la résidence permanente dans leur choix de travailler au Québec³¹. D'où l'importance d'assurer la promotion du PEQ et d'en préserver la prévisibilité.

Un taux d'emploi et un revenu moyen plus élevés pour la clientèle du PEQ

L'une des rares études s'appuyant sur des données du PEQ³² démontre clairement que les immigrants qui ont obtenu leur résidence permanente par ce moyen ont des taux d'emploi et des revenus moyens supérieurs à ceux de la moyenne québécoise³³. En effet, le taux d'emploi des personnes sélectionnées dans le cadre de ce programme s'est maintenu largement au-dessus de celui de l'ensemble de la population québécoise âgée de 15 ans et plus, comme en témoigne le tableau 1.

Tableau 1 : taux d'emploi des immigrants passant par le PEQ et de la population totale³⁴

Catégorie	Diplômé passant par le PEQ	Travailleur passant par le PEQ	Diplôme d'études secondaires, population totale (15 ans et plus)	Diplôme universitaire, population totale (15 ans et plus)
Taux d'emploi	90,3 %	91,3 %	56,3 %	73,3 %

Source pour les diplômés et travailleurs du PEQ : Fleury et al, 2019²³
 Source pour les diplômés de la population totale : MSSS, 2016³⁵

²⁹ Communauté métropolitaine de Montréal, *Perspective Grand Montréal – L'immigration internationale : principal facteur d'accroissement démographique dans le Grand Montréal*, 2019, [En ligne : http://cmm.gc.ca/wp-content/uploads/2019/05/38_perspective.pdf]

³⁰ MIFI, *Programme de l'expérience québécoise – Rapport d'évaluation*, 2013, [En ligne : http://www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/divers/Rapport_Evaluation_PEQ.pdf]

³¹ MIFI, 2013, *op. cit.*

³² Charles Fleury, Danièle Bélanger, Aline Lechaume, *Performance économique des immigrants admis au Québec dans le cadre du programme de l'expérience québécoise (PEQ)*, 2019, [En ligne : [https://www.cride.chaire.ulaval.ca/sites/cride.chaire.ulaval.ca/files/Fleury%2C%20Be%CC%81langer%20et%20Lechaume_PEQ%20\(2019\).pdf](https://www.cride.chaire.ulaval.ca/sites/cride.chaire.ulaval.ca/files/Fleury%2C%20Be%CC%81langer%20et%20Lechaume_PEQ%20(2019).pdf)]

³³ L'étude porte sur un peu plus de 800 étudiants internationaux diplômés et 1 700 travailleurs étrangers temporaires.

³⁴ La période la plus récente permettant de comparer toutes les catégories est 2014-2015. En effet, comme on ne dispose de données sur les personnes passant par le PEQ que pour les quatre premières années suivant l'obtention de leur résidence permanente, cela nous mène au plus tôt en 2014 (cohorte 2010) et au plus tard en 2016 (cohorte 2012). Pour la population totale, l'année de collecte de résultats sur le taux d'emploi la plus proche de cette période est 2015. Les données utilisées ici sont donc celles de 2014-2016.

³⁵ Ministère de la Santé et des Services sociaux, *Statistiques de santé et de bien-être selon le sexe - Tout le Québec*, 2015, [En ligne : <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/statistiques-donnees-sante-bien-etre/statistiques-de-sante-et-de-bien-etre-selon-le-sexe-volet-national/taux-d-emploi-selon-le-niveau-d-etudes/>]

Il appert également que le revenu d'emploi moyen des travailleurs admis dans le cadre du PEQ est supérieur à celui de l'ensemble de la population québécoise³⁶. Ce revenu annuel s'établissait à un peu plus de 57 000 \$ l'année de la demande de résidence permanente, et atteignait près de 68 000 \$ quatre ans plus tard. En comparaison, le salaire annuel moyen de l'ensemble de la population québécoise s'établissait à 44 200 \$ en 2010 et 44 800 \$ en 2015.

La maîtrise du français comme facteur d'intégration

La maîtrise du français est un indicateur important de la capacité des immigrants à bien s'intégrer en sol québécois. En 2018, 75,8 % des travailleurs qualifiés admis au Québec parlaient français au moment de leur admission³⁷.

De nombreux employeurs notent que la possibilité d'accéder plus rapidement à la résidence permanente en passant par le PEQ agit comme un levier de francisation. Les entreprises qui embauchent des détenteurs de permis de travail temporaire ont tendance à inciter ceux-ci à apprendre rapidement le français afin de pouvoir demander leur CSQ par le PEQ.

Un programme conçu pour susciter un arrimage optimal

La performance sur le marché du travail des talents internationaux passant par le PEQ n'est pas une surprise. Le programme n'est ouvert qu'aux personnes dont la présence même en sol québécois témoigne du fait qu'elles sont qualifiées et/ou qu'elles répondent aux besoins du marché du travail. Cette situation positive ira en s'accroissant. En 2028, près de la moitié des emplois requerront une haute qualification³⁸.

Ces emplois devront être pourvus par une main-d'œuvre qualifiée et formée, telle que celle qu'attire le PEQ. Le gouvernement du Québec peut contribuer à cet arrimage en s'assurant que les travailleurs étrangers retenus pour l'immigration permanente possèdent une expérience de travail significative en sol québécois.

Les besoins changeants du marché du travail

Le fait d'avoir une expérience de travail significative dans sa société d'accueil est crucial pour l'intégration économique des immigrants³⁹. Or, on ne peut en dire autant du domaine de formation en question. Les besoins de main-d'œuvre des entreprises sont variés et évoluent en fonction de tendances économiques et sociales difficiles à déceler en amont.

Pour cette raison, la Chambre considère que ce serait une erreur de restreindre le PEQ à des listes de domaines d'emploi ou d'études. Prédire les emplois et formations en demande dans le futur est un exercice hautement périlleux que même les entreprises hésitent à faire. Les besoins changeants du marché du travail font en sorte que les listes préétablies risquent fortement de se retrouver en décalage avec les besoins sur le terrain.

Sans compter que les professions et les métiers qui, à l'heure actuelle, ne sont pas concernés par la rareté de la main-d'œuvre pourraient devenir en forte demande en un court laps de temps. À titre d'exemple, il aurait été difficile de prévoir il y a dix ans que l'intelligence artificielle attirerait aujourd'hui des milliards en investissements dans le Grand Montréal, ainsi que plus de 11 000 étudiants universitaires et plus de 300 chercheurs⁴⁰.

La tentative de réforme de 2019 a démontré toute la difficulté de l'exercice, alors que des secteurs porteurs de l'économie et ayant des besoins criants en main-d'œuvre étaient exclus. C'était le cas, par exemple, d'emplois liés à la cybersécurité. Manifestement, alors que la demande pour des professionnels de la

³⁶ Fleury *et al.*, 2019, *op. cit.*

³⁷ MIFI, *Rapport annuel 2018-2019*, 2019b, [En ligne : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/immigration/publications-adm/rapport-annuel-gestion/RA_annuel_gestion_2018-2019_MIFI.pdf?1569958013]

³⁸ MIFI, 2020, *op. cit.*

³⁹ Brahim Boudarbat, *Les défis de l'intégration des immigrants dans le marché du travail au Québec : enseignements tirés d'une comparaison avec l'Ontario et la Colombie-Britannique*, 2011, [En ligne : <https://web.archive.org/web/20170813031423/http://cirano.qc.ca/pdf/publication/2011RP-07.pdf>]

⁴⁰ Montréal International, *Profil sectoriel – Intelligence artificielle*, 2019, [En ligne : https://www.montrealinternational.com/app/uploads/2019/02/profil_sectoriel_intelligence-artificielle_2019.pdf]

cybersécurité augmente de 7 % par année⁴¹, l'exclusion de ce type d'emploi nuirait à notre capacité d'innover dans ce secteur.

La liste des domaines de formation, quant à elle, excluait des programmes collégiaux en région dont les taux de placement avoisinent pourtant les 100 %. Ainsi, les techniques d'aménagement du territoire et d'urbanisme offertes au Cégep de Matane ou les programmes de technologie forestière offerts aux cégeps de Baie-Comeau et de l'Abitibi-Témiscamingue devenaient inadmissibles au PEQ alors qu'ils répondent à des besoins immédiats pour des industries stratégiques dans ces régions.

L'ajout d'une liste au PEQ nuirait à certains secteurs importants de l'économie ou aux établissements d'enseignement qui assurent la formation de la relève. Une vision à long terme requiert que les étudiants internationaux soient reconnus comme de potentiels agents de développement et d'innovation dans des secteurs porteurs de l'économie québécoise.

De plus, le choc inattendu causé par la pandémie de la COVID-19 a démontré toute la difficulté de prévoir quels domaines d'emploi peuvent devenir du jour au lendemain en forte demande. Que l'on pense aux emplois dans les secteurs de la santé, de la distribution alimentaire, des télécommunications – pour permettre aux entreprises de maintenir leurs activités à distance –, ou encore de la recherche et développement, les changements de cap imprévisibles sur le marché du travail pourraient continuer à survenir et justifient d'autant plus une grande souplesse à cet égard.

Afin que le PEQ demeure suffisamment flexible pour répondre aux besoins de main-d'œuvre en constante évolution, la Chambre insiste sur l'importance de le maintenir ouvert à tous les étudiants et travailleurs étrangers qui y sont actuellement admissibles.

Recommandation n° 1 : Maintenir le PEQ ouvert à tous les étudiants et travailleurs étrangers qui y sont actuellement admissibles.

3. Hausser les seuils d'immigration

Bien qu'à court terme, la priorité soit de ramener tous les nouveaux chômeurs sur le marché du travail, on sait que l'immigration à elle seule ne pourra pas contrebalancer totalement les conséquences du vieillissement de la population sur l'économie. Les plus récents pronostics faits sur l'état d'équilibre du marché du travail par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ses partenaires – avant la crise de la COVID-19 – concluaient que la rareté de main-d'œuvre perdurerait dans la prochaine décennie⁴². On estimait alors que de 2019 à 2028, 1,4 million d'emplois seraient à pourvoir au Québec.

Ainsi, pour répondre aux besoins de main-d'œuvre, les décideurs publics devront consacrer les efforts nécessaires afin de rehausser le niveau de compétences des Québécois en mesure de travailler – notamment en haussant les taux de diplomation – pour améliorer la rétention des travailleurs expérimentés, accélérer le virage numérique et l'amélioration de la productivité des entreprises.

Même en déployant de telles initiatives, le défi de pourvoir les postes vacants demeurera bien réel lorsque l'économie du Québec aura repris son élan. Sachant que d'ici environ deux ans, la situation de la main-d'œuvre pourrait revenir à la normale, les importantes pénuries prévues dans plusieurs secteurs de l'économie pourraient rapidement redevenir une menace pour la croissance économique à long terme du Québec. Face à des enjeux de recrutement, les entreprises anticipent des difficultés opérationnelles et des bénéfices moindres, et ont tendance à revoir leurs décisions d'investissement. Dans ce contexte, les entreprises québécoises continueront de dépendre de l'apport de talents internationaux.

De plus, pour assurer la relance et le retour à l'activité économique que l'on connaissait avant la crise, il sera nécessaire de miser sur des secteurs stratégiques où l'accès aux talents est capital. Une fois la

⁴¹ Deloitte, *Les différents visages de la cybersécurité – Comblent les lacunes liées aux cyberrisques*, s.d. [En ligne : <https://www2.deloitte.com/content/dam/Deloitte/ca/Documents/risk/ca-cyber-talent-campaign-report-pov-aoda-fr.PDF>]

⁴² MTESS, 2019, *op. cit.*

situation revenue à la normale, le Québec voudra recommencer à travailler sur ces enjeux-clés où sa compétitivité doit être améliorée, que l'on pense au renforcement de l'innovation, de l'automatisation et du virage numérique, ou encore à la réduction de l'écart de productivité entre le Québec et l'Ontario ou les pays de l'OCDE. Dans tous ces chantiers, l'accès aux talents qualifiés issus de l'immigration sera d'autant plus stratégique.

Nombre d'immigrants nécessaire pour maintenir la croissance du Québec

Pour les trois prochaines années, le gouvernement du Québec prévoit accueillir annuellement entre 49 500 et 52 500 nouveaux arrivants. Parallèlement, le nombre de postes vacants est en forte augmentation depuis cinq ans; il a plus que doublé de 2015 à 2019. Ce que le tableau 2 révèle est que le nombre d'immigrants reçus n'arrive pas à combler les besoins du marché. Source d'inquiétude, le ratio du nombre d'immigrants reçus par rapport aux postes vacants ne cesse de se détériorer durant cette période. Un signal clair est donné à l'effet d'augmenter le nombre d'immigrants.

Tableau 2 : Immigration et état du marché du travail au Québec, 2015-2019⁴³

	2015	2016	2017	2018	2019 [P]
Nombre d'immigrants reçus	48 979	53 249	52 399	51 118	42 000
Nombre de postes vacants⁴⁴	61 114	62 530	82 858	111 364	130 722
Nombre d'immigrants reçus/postes vacants	0,80	0,85	0,63	0,46	0,32

Sachant que le Québec a fait de larges progrès pour intégrer ses talents internationaux dans son économie et sa société, la Chambre estime qu'il devrait maintenant être possible de planifier notre immigration en fonction de cette capacité accrue d'intégration. Jusqu'à récemment, les analyses de la Chambre et de divers acteurs indiquaient que la cible de 60 000 immigrants par année était la plus apte à répondre aux besoins du marché du travail, mais également à conserver le poids démographique du Québec dans le Canada (22,6 %). D'autres acteurs du marché du travail s'affairent également à définir plus précisément la capacité d'accueil du Québec dans l'ensemble des ressources liées à l'immigration, telles que les capacités des organismes d'intégration, la disponibilité de logements, de classes dans les écoles, etc.

Comblent l'écart rapidement

Le changement de cap de l'économie québécoise opéré à la suite de la pandémie fait apparaître des besoins en deux temps en matière de main-d'œuvre. Dans un premier temps, le gouvernement doit poursuivre ses efforts massifs de soutien aux entreprises et aux travailleurs afin d'aider ceux-ci à garder leurs contrats, leurs clients et leurs activités. La hausse des seuils d'immigration s'avère non nécessaire à cette étape, puisque le nombre d'emplois à pourvoir diminue drastiquement.

Dans un deuxième temps, une fois de retour à la situation d'avant la crise, la réflexion sur les seuils d'immigration peut reprendre son cours. À ce moment, une hausse des seuils redevient nécessaire, sur la base même des prévisions du gouvernement en matière de démographie et de main-d'œuvre. Ainsi, à partir des besoins prévisibles de travailleurs pour combler les départs à la retraite, et vu la création nette d'emplois attendue, ce sont environ 314 000 personnes immigrantes que le Québec devra intégrer d'ici dix ans pour arriver à ce que les 22 % de postes à pourvoir par la main-d'œuvre immigrante soient respectés.

Or, il faut comprendre que le nombre d'immigrants à recevoir est plus élevé que le nombre de nouveaux travailleurs immédiatement disponibles pour le marché du travail. En effet, les travailleurs qualifiés arrivent avec des personnes à charge, et les immigrants des autres catégories (réfugiés et regroupement familial) ne sont pas tous en mesure d'intégrer immédiatement le marché du travail.

⁴³ MIFI, 2019 et Statistique Canada, 2019.

⁴⁴ Moyenne des trimestres de chaque année, sauf pour 2019, qui présente la moyenne des trois premiers trimestres. [P]: Prévission du MIFI.

En reprenant l'hypothèse émise par l'Institut du Québec selon laquelle 53 % des cohortes d'immigrants peuvent effectivement rejoindre immédiatement le marché du travail⁴⁵, on arrive à un besoin de 600 000 immigrants à recevoir au cours de la période 2017-2026, comme l'estimait le Conseil du patronat du Québec (CPQ) lors des consultations publiques sur la planification de l'immigration pour la période 2020-2022⁴⁶, ce qui fait donc une moyenne de 60 000 immigrants par année.

En ajustant les seuils pour combler l'écart causé par les seuils insuffisants du début de la période 2017-2026, on arrive à une moyenne annuelle d'environ 64 000 immigrants à recevoir. Plus on attend avant d'effectuer cet ajustement, plus on creuse un écart qui deviendra de plus en plus dramatique pour les entreprises. Le Québec aura alors le choix de laisser son économie pâtir sérieusement d'une profonde pénurie de main-d'œuvre ou d'accueillir subitement un nombre très élevé de travailleurs étrangers.

À terme, et en fonction tant de la rapidité de la reprise économique que du succès de l'intégration de ces immigrants, il faudra considérer si le Québec ne devrait pas viser un seuil de 78 000 immigrants par année, ce qui lui permettrait de maintenir la proportionnalité de son immigration par rapport à celle du reste du Canada, et contribuerait ainsi à préserver le poids démographique et l'influence électorale du Québec dans la fédération canadienne.

Utiliser le levier à notre disposition

Le gouvernement du Québec a décidé de réduire temporairement les seuils d'immigration en début de mandat. Nous avons salué sa décision de les relever progressivement.

Aujourd'hui, le Québec peut négocier avec le gouvernement fédéral pour modifier la gestion des programmes d'immigration et réduire le nombre d'immigrants non économiques. Cette voie est nettement plus hasardeuse que d'agir sur un levier que contrôle totalement le Québec. Ainsi, la Chambre est d'avis que le Québec doit tout simplement utiliser le levier à sa disposition et hausser les seuils d'immigration économique pour maintenir sa croissance dès que le taux de croissance du PIB sera reparti à la hausse. Selon les pronostics, cela se produirait au cours ou à la fin de 2021^{47,48}.

À cet effet, un seuil de 64 000 immigrants par année demeure nécessaire pour combler les besoins de main-d'œuvre dans la prochaine décennie. L'exercice de planification pluriannuelle de l'immigration qui suivra la fin de la crise et le retour à la normale devrait donc être l'occasion de redresser les seuils et de les augmenter en fonction des besoins de main-d'œuvre.

Recommandation n° 2 : Hausser les seuils d'immigration à 64 000 par année dès le retour à la situation d'avant la crise sur le marché du travail et continuer à les hausser progressivement en fonction des besoins de l'économie du Québec.

Inventaire de dossiers au fédéral

L'augmentation des seuils ne doit pas être bloquée le temps que soient traitées les demandes de résidence permanente en attente au niveau fédéral. En date de janvier 2020, 38 000 dossiers étaient en attente de traitement⁴⁹. Le gouvernement fédéral fait valoir qu'avec les seuils d'admission actuels au Québec, l'examen de cet inventaire ne pourra être finalisé dans des délais raisonnables.

Les délais de traitement devraient donc continuer d'être anormalement élevés si rien n'est fait, causant des retards dans l'arrivée de travailleurs qualifiés aptes à occuper les postes vacants dans les entreprises.

⁴⁵ El-Assal *et al.*, 2019, *op. cit.*

⁴⁶ CPQ, *Commentaires du CPQ dans le cadre des consultations publiques sur la planification de l'immigration pour la période 2020-2022*, 2019, [En ligne : <https://www.cpq.qc.ca/fr/publications/memoires-et-etudes/commentaires-du-cpq-dans-le-cadre-des-consultations-publiques-sur-la-planification-de-l-immigration-pour-la-periode-2020-2022/>]

⁴⁷ Aviseo, *COVID-19 : impacts économiques et mesures de relance*, mars 2020, [En ligne : https://www.ledevoir.com/documents/pdf/2020-03-24_aviseo_impactsCOVID_vf.pdf]

⁴⁸ Desjardins, *L'économie mondiale se contracte davantage sous l'ampleur du « Grand Confinement »*, mai 2020, [En ligne : <https://www.desjardins.com/ressources/pdf/pefm2005-f.pdf?resVer=1588337900000>]

⁴⁹ MIFI, 2020, *op. cit.*

Cette situation est inacceptable. Il y a unanimité chez les gens d'affaires et dans le milieu de l'immigration sur la nécessité de traiter l'inventaire de dossiers. Le gouvernement fédéral devrait profiter de la situation inhabituelle et de la suspension de certaines de ses activités dans ses programmes d'immigration pour traiter en accéléré des dossiers en attente. La Chambre offre son appui au gouvernement du Québec pour faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il traite cet inventaire sur une courte période.

Recommandation n° 3 : Traiter rapidement les 38 000 demandes de résidence permanente en attente.

4. Répondre aux besoins de main-d'œuvre dans le Grand Montréal et à travers le Québec

Le gouvernement s'est donné l'objectif d'accroître l'immigration permanente et temporaire dans les régions du Québec⁵⁰. En 2018, il a revu le fonctionnement de certains programmes d'immigration, notamment pour favoriser la sélection d'immigrants ayant la volonté de s'installer en région. On comprend que le gouvernement du Québec cherche les moyens d'accroître la régionalisation de l'immigration. Cependant, il nous apparaît clair que l'on ferait fausse route si l'on modifiait le PEQ pour atteindre cet objectif.

Pour la Chambre, le fait d'ajouter au PEQ une condition relative à l'établissement en région ne serait pas de nature à aider l'économie québécoise dans son ensemble. Le PRTQ permet déjà de prioriser les candidats ayant une offre d'un employeur en région, grâce à Arrima. Nous croyons qu'il serait plus judicieux de suivre cette voie que de modifier le PEQ. En plus du PRTQ, d'autres façons d'augmenter l'immigration en région peuvent être favorisées, à commencer par la hausse des seuils annuels, puis par le soutien d'initiatives collaboratives visant l'acquisition d'expérience en région.

Additionner les ressources à travers le Québec

Montréal est le cinquième pôle d'immigration nord-américain⁵¹. La ville se positionne avantageusement face aux autres métropoles nord-américaines, avec le troisième ratio le plus élevé de population issue de l'immigration internationale nette⁵². Montréal, avec ses onze établissements universitaires, est aussi la terre d'accueil naturelle des talents internationaux.

Si l'on diminuait le nombre d'immigrants reçus à Montréal pour augmenter la proportion reçue dans les régions, il en résulterait un accroissement du déficit de la main-d'œuvre dans le Grand Montréal. Sachant que Montréal agit comme locomotive économique du Québec, c'est ultimement toute la province qui en pâtirait⁵³. La Chambre est d'avis que pour répondre aux besoins des régions et du Grand Montréal, le nombre d'immigrants reçus chaque année doit être augmenté, plutôt que d'imposer une règle de trois en défaveur de la métropole.

Qui plus est, on sait que l'immigration internationale est présentement le principal facteur d'accroissement démographique du Grand Montréal⁵⁴. On ne peut donc avoir une politique contraignante en matière d'établissement en région des immigrants sans directement affecter la croissance de la population de la métropole, et donc sa capacité à prospérer. En haussant les seuils et en mettant à profit Arrima pour favoriser les demandeurs ayant une offre d'emploi en région et une durée d'emploi significative en sol québécois, le Québec se donnerait les moyens de combler les besoins dans toutes ses régions.

Recommandation n° 4 : Planifier l'immigration pour répondre aux besoins de main-d'œuvre du Québec et augmenter progressivement le nombre d'immigrants économiques reçus, en s'assurant que la régionalisation de l'immigration au Québec ne se fasse pas au détriment des besoins de main-d'œuvre dans le Grand Montréal.

⁵⁰ MIFI, *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2020-2022*, 2019, [En ligne : http://www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/planification/BRO_Consultation_PlanificationImmigration.pdf]

⁵¹ Communauté métropolitaine de Montréal, 2019, *op. cit.*

⁵² La notion d'immigration internationale nette tient compte des entrées (immigrants) et des sorties (émigrants).

⁵³ Institut du Québec, *Comparer Montréal : toujours une locomotive pour le Québec*, 2019, [En ligne : <https://www.institutduquebec.ca/docs/default-source/default-document-library/201908comparemontreal.pdf?sfvrsn=0>]

⁵⁴ Communauté métropolitaine de Montréal, 2019, *op. cit.*

Renforcer les initiatives d'acquisition d'expérience et d'établissement en région

Avant la pandémie, la rareté de la main-d'œuvre touchait les entreprises du Grand Montréal tout comme celles en région, et cela demeurera vrai au sortir de la crise. Le gouvernement cherche comment accroître la présence des talents internationaux en région pour répondre à cet enjeu. Pour la Chambre, il est clair que cela ne doit pas être fait au détriment des besoins dans la métropole.

Les 45 086 étudiants étrangers universitaires et les 4 431 inscrits dans les cégeps⁵⁵ sont nombreux dans les établissements d'enseignement hors Montréal, par exemple dans le réseau de l'Université du Québec, ou dans les collèges offrant des formations techniques. Les étudiants internationaux se trouvent déjà parmi les immigrants les plus susceptibles de s'installer en région.

Il serait possible d'accentuer leur présence grâce à des initiatives qui informeraient les étudiants internationaux des débouchés dans leur secteur de formation dans les régions du Québec. Pour ce faire, la Chambre recommande de miser sur l'expertise des acteurs de l'éducation et du développement régional, qui déploient déjà des initiatives de cette nature, notamment par des missions à l'étranger visant à recruter des étudiants spécifiquement pour des programmes propres aux cégeps et universités régionaux.

De plus, le Programme québécois d'échanges étudiants orchestré par le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) permet aux étudiants internationaux de compléter un trimestre ou une année dans une université québécoise. Le BCI fait déjà la promotion des universités en région et de leurs milieux de vie. Dès l'origine du continuum de services qu'offrent le BCI et ses partenaires aux étudiants étrangers, il faut s'assurer que ces derniers reçoivent toute l'information sur les emplois en demande dans une région donnée, afin d'augmenter la probabilité qu'ils s'y installent.

Recommandation n° 5 : Soutenir les initiatives des institutions d'enseignement et organismes qui visent l'acquisition d'expériences d'étude ou l'intégration professionnelle en région.

5. Mettre à profit les ressources accrues du MIFI

En juillet dernier, la Chambre a salué les sommes supplémentaires attribuées par le MIFI aux services en francisation – sommes auxquelles s'ajoutent celles du budget 2020-2021. Ces 70 millions de dollars ont notamment permis d'élargir l'accès aux services aux travailleurs et aux étudiants étrangers temporaires ainsi qu'à leur conjoint. Il s'agit d'une mesure qui répond directement aux besoins du milieu des affaires.

Ces services accrus s'ajoutaient à ceux d'organisations telles que la Chambre, qui mettait en œuvre depuis 2016 son programme « J'apprends le français », suspendu en avril 2020 en raison de la crise. Soutenu par le gouvernement du Québec, ce programme visait le jumelage linguistique entre commerçants et étudiants afin d'améliorer les compétences linguistiques des propriétaires et employés de petits commerces, et ce, au sein même de leur établissement. En 2019, 748 commerçants ont bénéficié de séances d'apprentissage du français sur leur lieu de travail, un record depuis le lancement du programme.

Le temps venu, le gouvernement du Québec vaudra sûrement relancer les programmes de ce type qui permettent de répondre aux enjeux de francisation et de qualification professionnelle, lesquels sont présents au Québec depuis des décennies et continueront de l'être. La Chambre sera au rendez-vous pour déployer ses services et contribuer à la solution.

Allocation des ressources du MIFI

Sachant que le Québec peine encore trop souvent à retenir ses talents internationaux, ses divers programmes d'immigration doivent s'arrimer de façon à en maximiser la rétention. Cela requiert une allocation suffisante et efficace des ressources afin de réduire les délais de traitement et d'élargir les services d'intégration.

⁵⁵ CAPRES, *Défis et obstacles rencontrés par les étudiants internationaux au cégep et à l'université*, 2019, [En ligne : <https://www.capres.ca/dossiers/etudiants-internationaux/defis-et-obstacles-rencontres-par-les-etudiants-internationaux-au-cegep-et-a-luniversite-enjeu/>]

Lors du dévoilement du budget 2019-2020 du ministre des Finances, la Chambre a salué l'annonce des 146 millions annuels supplémentaires accordés au MIFI pour une période de cinq ans⁵⁶. La Chambre insistait alors pour que ces sommes permettent une exécution sans faille de la plateforme Arrima. Depuis, selon le dernier rapport de gestion du MIFI, il n'y a pas eu d'invitation aux candidats faite sur Arrima en 2018-2019.

D'autre part, les délais de traitement pour le PEQ dépassent actuellement les objectifs du MIFI⁵⁷. Le taux de délai respecté tend à baisser : 82,5 % en 2016, 88,9 % en 2017 et 62,7 % en 2018. La Chambre insiste donc à nouveau sur l'importance de réduire les délais de traitement des dossiers et d'assurer le succès d'Arrima grâce aux ressources accrues du ministère.

Bien que la priorité soit pour le moment d'assurer un niveau de services adéquat dans le contexte de bouleversements occasionnés par la pandémie, une piste de solution pour l'après-crise résiderait dans une allocation différente des ressources entre les programmes. Si les objectifs de sélection pour la catégorie des travailleurs qualifiés continuent d'être atteints de façon croissante par le PEQ, il pourrait être envisagé de transférer une partie des ressources consacrées au PRTQ vers ce dernier. Il serait alors possible de traiter les demandes en 20 jours pour le PEQ, et, en parallèle, d'accomplir le travail nécessaire pour faire fonctionner Arrima.

Recommandation n° 6 : S'assurer d'une allocation adéquate des ressources pour administrer efficacement les dossiers du PEQ et d'Arrima, et en communiquer les résultats.

6. Communiquer l'ouverture du Québec à l'immigration

L'immigration est une composante essentielle de la prospérité actuelle et future du Québec et de sa métropole. Cela dit, au-delà des besoins statistiques du marché du travail, la Chambre croit que ce sont les sociétés les plus diversifiées qui sont également les plus créatives et innovantes. En ce sens, la diversité de Montréal est certainement un des ingrédients essentiels à son succès économique actuel, sa réputation enviable, sa qualité de vie et son rayonnement international.

Compétition à l'international

En dehors de la situation actuelle où la mobilité internationale est temporairement limitée, la concurrence est forte à l'international pour attirer et retenir les talents internationaux. Nous ne sommes pas les seuls à viser ces talents stratégiques et à avoir mis en place des mesures pour faciliter leur attraction. En effet, plusieurs pays de l'OCDE ont instauré des programmes semblables au PEQ qui visent les étudiants étrangers et favorisent le passage d'un statut d'immigration temporaire à un statut d'immigration permanente⁵⁸.

Pour s'assurer que le Québec attire et retient les meilleurs talents internationaux, il faut donc se démarquer à l'étranger avec une marque Québec forte. Dès que la situation le permettra, la Chambre est d'avis qu'il faudra tout mettre en œuvre pour que le Québec et sa métropole soient perçus comme des lieux ouverts où les talents de haut niveau sont accueillis favorablement, avec le minimum d'entraves.

Pour ces raisons, la Chambre invite le gouvernement à poursuivre dès que possible ses efforts de communication sur la scène internationale, en cohérence avec les nouvelles orientations du ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF). Les campagnes de recrutement et la présence en ligne du MIFI et du MRIF sont stratégiques pour envoyer le message que le Québec est une destination de choix. Cette campagne de communication pourrait s'articuler autour des besoins de main-d'œuvre et des facteurs d'attractivité distincts du Grand Montréal et des régions du Québec.

⁵⁶ Ministre des Finances du Québec, *Plan budgétaire*, 2019, [En ligne : http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2019-2020/fr/documents/PlanBudgetaire_1920.pdf]

⁵⁷ MIFI, 2019b, *op. cit.*

⁵⁸ MIFI, 2013, *op. cit.*

Recommandation n° 7 : Positionner le Grand Montréal et le Québec comme chefs de file pour l'attraction des talents et des étudiants internationaux, notamment en :

- a) Procédant à un vaste effort de communication afin de positionner le Québec comme destination de choix pour les talents venus de l'étranger, et ce, en fonction des besoins de main-d'œuvre distincts à Montréal et dans les régions.**
- b) Faisant rayonner le Grand Montréal à l'international avec une image de marque forte, rassembleuse et distinctive, en s'inspirant des meilleures pratiques.**

Conclusion

Lorsqu'il a été conçu en 2008, le PEQ était l'aboutissement d'une réflexion collective sur l'importance pour le Québec d'attirer et de retenir les diplômés internationaux et les travailleurs spécialisés⁵⁹. Avec le PEQ, une solution efficace à l'enjeu de l'attraction et de la rétention des talents internationaux se concrétisait, et les résultats se sont vite avérés à la hauteur des attentes.

La création du PEQ survenait dans un contexte économique moins favorable que celui qu'a connu le Québec jusqu'en mars 2020. La métropole connaissait une vigueur économique moindre. Dix ans plus tard, il ne fait pas de doute que les bons leviers économiques ont été mis en place afin de consolider et d'accroître la performance économique du Québec et de Montréal, qui joue pleinement son rôle moteur et continuera de le faire après la crise de la COVID-19.

Si, en 2020 et en 2021, la priorité sera la relance de l'économie et la réintégration en emploi de tous les travailleurs touchés par la crise – dont les étudiants et les travailleurs étrangers temporaires –, la Chambre est convaincue que cette même agilité à mettre en place les facteurs de succès économique dans les dernières années permettra au Québec de retrouver son élan prometteur.

Pour ce faire, il est prioritaire d'appuyer les entreprises dans l'accès à la main-d'œuvre qualifiée. Cela nécessite d'assurer une plus grande disponibilité de la main-d'œuvre locale, par le biais, notamment, de l'augmentation de la diplomation, de la formation continue et de l'automatisation des entreprises.

Un des ingrédients essentiels qui permet de faire une réelle différence aujourd'hui pour atteindre les objectifs économiques du Québec et combler les besoins structurels de main-d'œuvre est l'immigration. Dans une population en faible croissance démographique, l'accueil d'un nombre suffisant d'immigrants devient tout simplement incontournable pour répondre aux besoins des entreprises, et pour maintenir la croissance du Québec et la qualité de vie de ses résidents.

Les facteurs de succès pour remporter la course aux talents internationaux demeurent les mêmes pour les États : capacité à se démarquer dans l'attraction internationale, agilité dans la sélection et l'accueil, efforts et ressources dans la rétention et l'intégration. En s'assurant d'attirer, d'intégrer et de retenir des talents internationaux aux profils variés, qui ont démontré leur capacité à intégrer le marché du travail et à répondre aux besoins de main-d'œuvre locaux, le Québec met toutes les chances de son côté pour se démarquer dans cette compétition.

L'attraction, l'intégration et la rétention professionnelle des immigrants comptent parmi les grandes priorités du milieu des affaires de la région métropolitaine de Montréal. La Chambre continuera donc de plaider en faveur d'une hausse des seuils annuels d'immigration et d'une utilisation judicieuse du PEQ dans l'atteinte de ces seuils.

⁵⁹ MIFI, 2013, *op. cit.*

Synthèse des recommandations

Recommandation n° 1 : Maintenir le PEQ ouvert à tous les étudiants et travailleurs étrangers qui y sont actuellement admissibles.

Recommandation n° 2 : Hausser les seuils d'immigration à 64 000 dès le retour à la situation d'avant la crise sur le marché du travail et continuer à les hausser progressivement en fonction des besoins de l'économie du Québec.

Recommandation n° 3 : Traiter rapidement les 38 000 demandes de résidence permanente en attente.

Recommandation n° 4 : Planifier l'immigration pour répondre aux besoins de main-d'œuvre du Québec et augmenter progressivement le nombre d'immigrants économiques reçus en s'assurant que la régionalisation de l'immigration au Québec ne se fasse pas au détriment des besoins de main-d'œuvre dans le Grand Montréal.

Recommandation n° 5 : Soutenir les initiatives des institutions d'enseignement et organismes qui visent l'acquisition d'expériences d'étude ou l'intégration professionnelle en région.

Recommandation n° 6 : S'assurer d'une allocation adéquate des ressources pour administrer efficacement les dossiers du PEQ et d'Arrima, et en communiquer les résultats.

Recommandation n° 7 : Positionner le Grand Montréal et le Québec comme chefs de file pour l'attraction des talents et des étudiants internationaux, notamment en :

- a) Procédant à un vaste effort de communication afin de positionner le Québec comme destination de choix pour les talents venus de l'étranger, et ce, en fonction des besoins de main-d'œuvre distincts à Montréal et dans les régions.
- b) Faisant rayonner le Grand Montréal à l'international avec une image de marque forte, rassembleuse et distinctive, en s'inspirant des meilleures pratiques.